

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2014.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Dominique DE GRÉGORIO ; Henri DUCARRE ; Christelle DUCHATEAU ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Liliane MASNADA ; Maxime MALJOURNAL ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI.

Isabelle KOUDOUOVOH et Christelle DUCHATEAU ont été nommées secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2014.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire précise que la commission des finances s'est réunie pour étudier les dossiers de demande de subvention de chaque association (compte-rendu financier, budgets prévisionnels etc...).

Il présente le montant des subventions allouées.

Florent PAILLÉ demande si l'association AUSTIN COUNTRY est toujours en activité sur la commune. Le Maire répond que la présidente de l'association a présenté un dossier et organisera en 2015 un loto et un thé dansant.

| Association | Fonctionnement | Investissement | Exceptionnelle | TOTAL |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Anciens combattants | 150 € | | 200€ | 350 € |
| Amicale Sportive | 1 100 € | | | 1 100 € |
| Ensemble Chorus | 400 € | | 300€ | 700 € |
| Clé des Champs | 150 € | 250€ | | 400 € |
| Club des Viriolans | 150 € | | | 150 € |
| Ecole de judo | 1 600 € | | | 1 600 € |
| Sou des Ecoles | 2 600 € | | | 2 600 € |
| Société de chasse St Hubert | 250 € | | | 250 € |
| Austin's Country | 150 € | | | 150 € |
| Arcovi | 250 € | | | 250 € |
| Amicale Bouliste | 100 € | | | 100 € |
| Astrée | 300 € | | | 300 € |
| La Roselière | 150 € | | | 150 € |
| Ravi | 100€ | | | 100 € |
| Total | 7 450 € | 250 € | 500 € | 8 200 € |

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

3. CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DU SERVICE VOIRIE A LA CC BUGEY SUD.

Le Maire rappelle que le personnel technique de la commune est mis à disposition de la CC Bugey Sud pour l'exercice de la compétence communautaire « création aménagement et entretien de la voirie ». Il précise que le personnel n'intervient que sur le territoire de la

commune sous la responsabilité du Président de la CC Bugey Sud. Une compensation financière est versée à la commune par la CC Bugey Sud d'un montant de 36 000 € pour l'année 2014. La commune tient un registre qui mentionne toutes les interventions pour le compte de la CCBS.

Le Maire présente une convention précisant toutes les modalités de fonctionnement et de financement pour ces interventions.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4. CONVENTION POUR MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CAUE POUR OPERATION « CŒUR DE VILLAGE ».

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une architecte du CAUE est venue sur la commune pour dresser un état des lieux en vue de l'aménagement de certains quartiers du village. Il rappelle que cette visite a déjà été évoquée au cours du précédent conseil.

Suite au rapport fourni, le CAUE propose à la commune une convention d'accompagnement.

Dans un premier temps, le CAUE réalisera un diagnostic de la situation (inventaire du patrimoine) puis un dossier de préconisations d'aménagement (liens des espaces publics, cheminements piétonniers etc...). La participation versée par la commune pour la première mission sera de 4 650 € pour une convention de un an ; le coût global étant de 8 100 € (la différence étant prise en charge par le CAUE).

Christine BRUYAT précise que le projet concernera dans un premier temps le quartier de l'église.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5. TRAVAUX D'ISOLATION SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX.

Le Maire présente 4 devis de l'entreprise LANGUEDOC ISOLATION qui propose des travaux d'isolation sur les bâtiments communaux. Tous les travaux réalisés bénéficient d'une participation financière de la part de l'entreprise TOTAL MARKETING SERVICE (TMS) dans le cadre de son plan d'action énergie.

Immeuble « la Résidence » :

- isolation du plancher : 3 260 € HT avec une contribution de Total Marketing Service (TMS) de 1 482 €.
- Isolation des murs du garage : 1 379.40 € HT avec une contribution de TMS de 511.50 €.
- Isolation des combles : 1 627.50 € HT avec une contribution de TMS de 1 197 €

Pour ces 3 devis, reste à la charge de la commune la différence entre le coût HT et la contribution de TMS ainsi que la TVA.

Un devis en attente : remplacement des huisseries et des volets dans les appartements.

Ecole des Pelands :

- Isolation des combles : 2 394 € HT avec une contribution de TMS de 2 394 €. Reste à la charge de la commune uniquement la TVA.

Gérard CHAPOT précise que l'isolation des bâtiments est une obligation.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6. REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le défibrillateur cardiaque installé dans un coffret sur le mur de la mairie depuis 6 ans ne fonctionne plus suite à l'usure complète de la batterie qui aurait dû être changée en début d'année. Il s'avère que l'entreprise ayant fourni l'appareil n'existe plus depuis mars 2014 et il est impossible actuellement de trouver des accessoires de rechange correspondant.

Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour remplacer le défibrillateur.

Après discussion, les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité pour l'acquisition d'un défibrillateur automatique.

Le Maire présente un devis de la société MEDELYS Santé qui propose un appareil SCHILLER pour un montant entre 1 500 € HT et 2 000 € HT suivant les options choisies.

Il explique que la sénatrice, Mme GOY CHAVENT propose de participer à cette acquisition à l'aide de son enveloppe parlementaire à hauteur de 50% du montant HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire du dossier de demande d'aide pour l'achat de l'appareil. Accord du Conseil à l'unanimité.

7. BUREAU DE POSTE.

Le Maire rappelle que depuis le 5 novembre 2014, le bureau de Poste de VIRIEU LE GRAND est ouvert 15 heures par semaine (les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h). Suite à une réunion publique organisée le 25 octobre 2014 au cours de laquelle la population a pu exprimer ses craintes, et après la rencontre des élus avec les dirigeants de la Poste, le Maire propose au Conseil Municipal les solutions quant à l'avenir du bureau de Poste :

- La création d'une agence postale communale,
- La création d'un point Poste chez un commerçant,
- Maintien des horaires des horaires d'ouverture actuels avec le risque de fermeture définitive du bureau de Poste dans les années à venir.

Après discussion, les membres du Conseil municipal décident de mettre en place une commission communale qui travaillera pendant 6 mois afin d'étudier toutes les possibilités. Cette commission sera composée de Christine BRUYAT, Philippe REVEL, Gérard CHAPOT et Yves WITKOWSKI.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

1. Le Maire propose le renouvellement du contrat CNP, assurance du personnel, concernant le remboursement des indemnités maladie et accidents du travail des agents affiliés à la CNRACL.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2. le Maire remercie Maxime MALJOURNAL et Dominique DE GREGORIO pour leur travail de réparation des guirlandes lumineuses défailtantes pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il remercie aussi Dominique DE GREGORIO pour l'aménagement du rond point.

3. Le mercredi 10 décembre, le tournage d'un film national « Cow Boys » se déroulera dans notre commune, en particulier sur le quai de la gare et sur la terrasse et l'intérieur du bar PMU. Le Maire, Dominique DE GREGORIO et Henri DUCARRE ont rencontré le régisseur du film afin d'organiser le stationnement et la circulation durant le tournage.

La décoration du sapin devant le bar PMU par les enfants des écoles prévue le 5 décembre est reportée au 12 décembre afin de ne pas nuire au décor naturel du film.

4. Florent PAILLE rappelle la présence d'une voiture abandonnée route d'Hauteville. Le Maire l'informe que la procédure d'enlèvement est en cours.

La séance est levée à 21h10.